

## PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

### ET DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023 – 16H30 – LAPALISSE (SALLE DE LA GRENETTE)

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : M. Jacques de CHABANNES
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LE BREUIL : M. Alain LASSALLE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. Yves COLLANGES
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de DROITURIER : M. Alain POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. François HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Françoise WALRAET
- Commune de SAINT-ÉTIENNE DE VICQ : M. POTHIER
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Excusé :

- M. VIVIER (Commune de BERT), pouvoir à Mme Delphine THEVENOUX

- Membres à voix consultative :

Étaient présents :

- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de LE BREUIL : M. Jacky PERROT

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THEVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 17 Octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

### 1/ NOUVEAU DISPOSITIF LEADER – PRÉSENTATION.

Madame Ingrid CHARNET, animatrice responsable de l'instruction LEADER au GAL DÉPARTEMENTAL et Monsieur Florentin GEORGESCU, Animateur de proximité pour le territoire LAPALISSE – VICHY ont présenté les nouvelles fiches actions LEADER.

Le document présenté est joint à ce procès verbal ; il est précisé que Monsieur GEORGESCU a un bureau à la micro-folie de LAPALISSE, il est à la disposition des collectivités du territoire pour le montage des dossiers LEADER tous les jours sauf le jeudi.

### 2/ CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ALLIER – PRÉSENTATION.

Monsieur Jean-Sébastien LALOY, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier (CDG03) et Madame Fabienne VINCENT-CHAUMONT, Directrice Générale des Services, ont présenté les missions et les perspectives d'évolution du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; ils étaient accompagnés par Madame Corinne MATHONAT, conseillère en animation et formation professionnelle et par Madame Gaëlle BOUTOT, service concours.

Le contenu de la présentation est joint au présent procès verbal.

Monsieur LALOY a insisté plus particulièrement sur le positionnement du Centre de Gestion qui est vraiment un service aux communes pour les différentes compétences présentées.

Les services rendus aux communes sont la paie à façon ou le service SOS Paye auquel les petites communes peuvent faire appel lorsque la secrétaire de Mairie est en maladie par exemple.

Le métier de secrétaire de mairie est en tension car il y a 100 départs en retraite attendus jusqu'en 2026, et peu de postulant(e)s pour les remplacer. Le Centre de Gestion a mis en place une formation (2ème groupe en cours de constitution), avec Pôle Emploi. Il faut noter qu'une démarche a été initiée par le CDG03 pour qu'il soit labellisé « organisme de formation » afin de pouvoir organiser seul des formations, et ainsi pouvoir répondre (comme le demande Mme WALRAET) aux demandes de formations des secrétaires recrutées, en dehors de celles qui ont suivi un parcours de formation, afin de combler les manques d'expertise qu'elles peuvent avoir. Actuellement, les communes dans ce cas n'ont pas de solution.

Monsieur LALOY demande aux petites communes de bien vouloir répondre à la demande du CDG03 d'accueillir en stage dans les petites communes des secrétaires de Mairie en cours de formation (environ 2 mois et demi). En effet, si elles ne s'investissent pas il sera difficile de réaliser une formation complète.

Madame Corinne RIVE est la Secrétaire de Mairie itinérante experte qui peut apporter son expertise aux Communes qui en éprouvent le besoin. Le coût horaire est de 31,50 €.

Pour les communes qui souhaitent recruter une secrétaire de Mairie issue du groupe de formation, un entretien conjoint peut être réalisé avec la COMMUNE, le CDG03 et POLE EMPLOI.

Les nouveaux services offerts aux communes sont :

- Animation d'un réseau de secrétaires de mairie
- Prise en charge du calcul et du suivi des Allocations chômage (ARE)
- Prise en charge en urgence du calcul des paies en l'absence de la secrétaire de mairie
- Mission de conseil en évolution professionnelle
- Mission archivage
- La Protection sociale complémentaire (PSC), une nouvelle consultation va être lancée pour la Protection Sociale comprenant :
  - l'assurance statutaire avec une date d'effet au 1er janvier 2025,
  - la prévoyance,
  - la complémentaire santé.

Les élus demandent quel est l'impact de la réforme des retraites sur les secrétaires de mairie : Monsieur LALOY indique que les réponses ne peuvent être apportées qu'au cas par cas ; des réunions collectives sont actuellement organisées sur l'ensemble du département par le service CNRACL du CDG03.

### **3/ DÉCENTRALISATION DE LA POLICE DE LA PUBLICITÉ – MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE.**

À compter du 1er Janvier 2024, la police de la publicité sera confiée aux maires ; actuellement cette compétence est exercée par le Préfet.

Ainsi, au sein des EPCI ayant la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Règlement Local de Publicité (RLP), le transfert du pouvoir de police du Maire au Président d'EPCI sera automatique au 1er Janvier 2024.

Le Bureau Communautaire et la Conférence des Maires émettent un avis défavorable à ce transfert à l'EPCI. En effet, les Maires se sont opposés au transfert du pouvoir de police en début de mandat, ils souhaitent garder une cohérence dans les décisions. Les Maires devront notifier leur opposition de la même manière que pour le pouvoir de police, entre le 1er Janvier et 30 Juin 2024. Un modèle de courrier est annexé au présent procès verbal.

### **4/ INFORMATIONS**

- **Comité d'Organisation 10ème Embouteillage de Lapalisse** : Réunion le Lundi 20 novembre à 20h - Salle de la Grenette – Orientations et Évolutions 2024, mobilisation, déroulement et rétroplanning.
- **Calendrier des Festivités 2024 Pays de Lapalisse** : Réunion Lundi 4 décembre à 20h15 - Salle de la Grenette - à destination de l'ensemble des associations de la Communauté de Communes et autres acteurs de la vie culturelle et animations – afin de se répartir les dates entre organisateurs, et pour accompagner la communication : journal 8888, agenda presse, panneaux lumineux à Lapalisse, brochures, agenda sur les sites internet Pays de Lapalisse et Allier tourisme, etc...
- **Changement horaires Office de tourisme** : Suite à la récente étude de stratégie touristique, les élus sont informés que l'Office de tourisme révisé ses horaires à compter du 20 novembre 2023.

Il sera ouvert au public :

- les mardis, jeudis et vendredi de 14h à 17h de novembre à février (fermeture exceptionnelle les mardis 21 et 28 novembre 2023 et durant les vacances de Noël),
- les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 17h en mars,
- du lundi après-midi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 d'avril à juin, en septembre et en octobre,
- du lundi au dimanche midi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 en juillet et août.

Sur la période hivernale, le personnel restera joignable (hors rendez-vous extérieurs) par téléphone et par email du mardi au vendredi. Ce temps sera mis à profit pour travailler au développement du secteur touristique, notamment à travers la participation à des salons et le développement de nouveaux partenariats, à l'image de la nouvelle et étroite collaboration avec l'agence Allier Bourbonnais Attractivité, avec qui les sujets sont nombreux.

- **Cérémonie Bourse d'apprentissage 2023-2024** : Conseil Communautaire du 14 Décembre 2023

### **5/ COPIL DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG).**

En raison de problèmes techniques, cette question a été reportée en fin de séance.

Le bilan de l'année 2023 et les perspectives 2024 de la Convention Territoriale Globale (CTG) sont présentés aux membres du COPIL, par Monsieur Laurent GUILLAUME et sa remplaçante Madame Nadège LAJOIE, en présence de Monsieur CROS, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier et des animateurs territoriaux, Monsieur Guy FUMOUX et Madame Aude EUGENE.

Les nombreuses actions, issues du travail en transversalité des services, sont retracées dans le bilan joint.

En fin de séance, Monsieur GUILLAUME a souhaité, avant son départ de la collectivité, remercier avec émotion l'ensemble des élus pour la coopération réalisée au cours de ces dernières années, et les élus ont salué son investissement pour la collectivité et pour le développement du service qu'il a su conduire avec professionnalisme et dynamisme.

Fin de la séance à 19h30.

Fait à Lapalisse, le 15 NOV. 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"



J. de CHABANNES,  
Président de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 12 MARS 2024

Le Président,



Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,



Delphine THEVENOUX